

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES
PENNES MIRABEAU**

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

N° 8X25

L'an deux mille vingt-cinq, et le deux du mois d'Avril,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Pennes Mirabeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au CCAS, sis 8 Avenue du Général Leclerc,

**Sous la Présidence de Madame Agnès PASQUALETTO-AMIEL,
Et après convocations régulièrement faites à domicile,**

Etaient présents : A. PASQUELETTO-AMIEL- F. VEGA- C. TCHELEKIAN – A. GIALLO- S. PENELET- M. NELIAS – D. MARRAS – V. NELLI – J. COUPIER

Excusés : M. AMIEL – J. FIORILE-REYNAUD

Absents : E. COCH – R. INAUDY – A. MARTIN – A.M CATANZARO

Pouvoirs : 1

VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2311-5 et R.2311-13 autorisant de procéder à la reprise anticipée des résultats, lorsque le compte administratif n'a pas été voté avant celui du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération n°2023/26 en date du 30 Juin 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er Janvier 2024,

Vu la délibération N° 195 du 17 Décembre 1996, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de voter le budget de la commune par nature ;

Vu la délibération N° 5X25 du 25 Février 2025, relative au débat préalable au vote du budget primitif 2025 ;

Considérant la note explicative sur le budget primitif 2025, annexée à la présente délibération ;

Madame La Vice-Présidente soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le Budget Primitif de l'exercice 2025 qui s'élève :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- en section de Fonctionnement à :	988 263 €	988 263 €
- en section d'Investissement à :	5 770 €	19 727,43 €
TOTAL :	994 033 €	1 007 990,43 €

Après l'avoir examiné et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE ET VOTE** le budget primitif de l'exercice 2025, par chapitre, qui s'équilibre en recettes et dépenses, à la somme de **994 033 € en dépenses, et à 1 007 990,43 € en recettes.**

- **SE PRONONCE** comme suit :

* **POUR : 10**

* **CONTRE : 0**

* **ABSTENTION : 0**

Agnès PASQUALETTO – AMIEL

Vice – Présidente du CCAS



V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10 dont 1 pouvoir

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 26/03/2025

Présenté par (1), Madame la Vice-Présidente du CCAS
A, le 02/04/2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AMIEL MICHEL	
CATANZARO ANNE-MARIE	
COCH EMELINE	
COUPIER JEAN	
FIORILE REYNAUD JOELLE	
GIALLO AUDREY	
INAUDI ROSY	
MARRAS DANIELLE	
MARTIN ANNIE	
NELIAS MIREILLE	
NELLI VERONIQUE	
PASQUALETTO-AMIEL AGNES	
PENELET SYLVIA	
TCHERLEKIAN CAROLINE	
VEGA FABRICE	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

* L'Assemblée Délibérante étant le Conseil d'Administration du CCAS